

A pourvoir A poste:

Gardien de police - (h/f)

Cadre d'emplois des Agents de police municipale de la filière prévention et sécurité – Catégorie C

Au sein de la direction de la police et de la sécurité urbaine

La direction de la police et de la sécurité urbaine dépend de la Direction générale adjointe de l'administration générale et compte cent soixante-neuf agents. Elle est découpée en quatre services : la Police municipale, la Protection scolaire, le Stationnement payant, la Surveillance des bâtiments communaux et, au sein de ce même service, les agents détachés au Tribunal de Police.

Le service de la Police municipale est composé d'une section et de plusieurs brigades : deux brigades piétonnes, une brigade motocycliste, une section de surveillance nocturne, une salle d'Information et de commandement/Centre de supervision urbain.

MISSION

Sous l'autorité du chef de service et du chef de brigade où il est affecté, le gardien de police exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques. Il assure une relation d'aide, d'assistance et de proximité avec la population.

ACTIVITÉS**Veille et prévention de maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques**

- Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs de police du maire sur le territoire d'intervention.
- Appliquer les consignes de la hiérarchie.
- Réguler la circulation routière et veiller au respect des règles du code de la route.
- Effectuer des rondes et patrouilles d'îlotage.
- Encadrer et sécuriser les manifestations culturelles, sportives, cérémonies et autres services d'ordre.
- Surveiller et intervenir sur les bâtiments communaux.
- Prendre des contacts avec la population dans le cadre des missions d'îlotage.
- Assurer la protection des personnes et des biens et interpellier les auteurs de crimes et délits punis d'une peine d'emprisonnement pour le remettre ensuite aux officiers de police judiciaire de la police nationale.

Recherche et relevé des infractions

- Constater et relever les infractions.
- Rendre compte à son supérieur hiérarchique par écrit ou par oral des événements survenus pendant le service et des dispositions prises.

Accueil et relation avec les publics

- Accueillir le public.
- Assurer la surveillance en îlotage dans tous les quartiers de la ville.

PROFIL REQUIS ET COMPÉTENCES

- Être titulaire du grade de Gardien de Police municipale ou inscrit sur liste d'aptitude.
- Avoir effectué la formation initiale d'application au métier de policier municipal. Détenir les agréments du Procureur de la République et du Préfet.
- Maîtriser le cadre juridique de la police municipale, des pouvoirs du maire et de l'ensemble des codes de leur compétence. Appliquer les techniques d'intervention, respecter les règles liées à l'utilisation des armes ainsi que la procédure radio.
- Être apte au travail de jour comme de nuit.
- Maîtriser les outils informatiques de bureautique, de transmission et vidéo-protection. Posséder de bonnes qualités rédactionnelles (*rédaction de PV et rapports*).
- Être à l'écoute et faire preuve de discrétion. Analyser les demandes et doléances de la population et apporter les réponses appropriées.
- Adopter un bon comportement face à des situations de crises ou face à des individus agressifs.
- Respecter le cadre juridique réglementant l'usage des armes.
- Tenue et présentation irréprochables. Disponibilité, rigueur, discrétion. Respect du Code de déontologie de la Police municipale.
- Permis B indispensable.

CONDITIONS D'EXERCICE LIÉES AU POSTE

- Rémunération statutaire, régime indemnitaire, NBI, prime mensuelle et prime annuelle.
- Rythme de travail très variable en fonction des événements (*soirées, nuits, week-end, jours fériés*).
- Port d'armes, de l'uniforme et de la carte professionnelle obligatoire.
- Formation continue et d'actualisation des connaissances juridiques et réglementaires.

30 NOV. 2017

Les candidatures comprenant lettre de motivation et C.V. doivent être adressées **au plus tard le :**
à Monsieur le Maire de la ville de Caen
Direction mutualisée des ressources humaines – 16 rue Rosa Parks – CS 52700 – 14027 CAEN cedex 9

Le directeur général des services,
Christophe BELLEC